

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2023

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS724

présenté par  
M. Valletoux, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

I. – À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« établies en France ou à l'étranger ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l'alinéa 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une précision inutile. Par défaut, toutes les entreprises de travail temporaire sont visées, donc toutes celles établies en France et à l'étranger.